



REINSCRIPTION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021/2022 A L'INSTITUTION JEANNE D'ARC

NOTE AUX PARENTS DES ELEVES

Nous vous informons que les inscriptions pour la rentrée de septembre 2021 se feront du :

Jeudi 22 avril au vendredi 07 Mai 2021

*Pour confirmer l'inscription de votre enfant pour l'année prochaine, il vous est demandé **de vous présenter à l'économat** durant cette période avec :*

- *La fiche de renseignement de votre enfant ; **merci de la lire avec attention et la compléter si nécessaire ou y porter au stylo rouge toutes les modifications utiles.***
 - **NB** : la rubrique « courriel » de la fiche de renseignements doit **obligatoirement être remplie pour les deux parents.**

L'engagement et le règlement financier à signer.

*Le montant de réinscription **pour le collège (1600 dirhams)***

*Le montant de réinscription + septembre **pour le primaire et préscolaire (2140 dirhams)***

*. **Ces frais ne seront en aucun cas remboursés.***

L'accès au paiement pour la réinscription d'un élève ne sera autorisé que si tous les frais de l'année scolaire 2020-2021 sont réglés.

Les frais annuels de scolarité pour 2021/2022 s'élèvent à 16.300,00 dirhams pour collège et 10300.00 dirhams pour primaire et préscolaire.

A partir du lundi 17 Mai 2021, les élèves non réinscrits (frais de réinscription non réglés) seront considérés comme quittant l'établissement. Les places vacantes seront affectées aux enfants qui figurent sur la liste d'attente.

La direction de l'Institution Jeanne d'Arc dégage sa responsabilité dans les cas de non-respect des dits délais.

Dans l'attente de vous accueillir, nous vous prions de croire, Chers parents, en toute notre considération.

Le directeur